



# agefiph

ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



## Convention Agefiph/CGT

un outil au service des organisations  
et des syndicats pour gagner.



# L'AGEFIPH

« Association de Gestion  
du Fonds pour l'Insertion  
professionnelle des  
Personnes Handicapées »

Elle gère la contribution des entreprises du secteur privé qui ne répondent pas à l'obligation d'emploi (rappel : Art L5212-2 du CT «  *tout employeur emploie dans la proportion de 6 % de l'effectif global de ses salariés à temps plein ou partiel, des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés, mentionnés à l'article L5212-13 »*, article qui précise les bénéficiaires à savoir les travailleurs reconnus handicapés (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %, les titulaires d'une pension d'invalidité, les mutilés de guerre, les titulaires d'une carte d'invalidité, les titulaires de l'allocation adultes handicapés).

L'AGEFIPH est une association nationale déclinée en délégations régionales. Dans le cadre de ses actions, elle passe des conventions avec différents partenaires dont les organisations syndicales dans le cadre « d'actions subventionnées pour la mobilisation des salariés ».

Le 9 juin 2020 une nouvelle convention est signée entre l'AGEFIPH et le Comité Régional CGT Occitanie.

Les 13 unions départementales CGT sont associées à sa mise en œuvre.

Les militants CGT sont de plus en plus sollicités par des problèmes liés à la santé au travail, aux inaptitudes et au handicap. C'est à partir de ce constat que nous souhaitons aujourd'hui développer cette activité et faire partager notre expérience aux militants CGT d'Occitanie.

Notre convention, avec l'appui de la confédération, s'inscrit dans cette démarche, dont l'objectif est de fournir à tous les militants quelle que soit leur branche professionnelle, les moyens de promouvoir l'emploi et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Par la connaissance des lois et dispositifs existants. Cette convention est un outil au service de notre démarche CGT et de nos objectifs revendicatifs, pour gagner le droit à l'emploi, pour toutes et tous, sans discrimination. C'est un moyen d'aller à la rencontre de nos militants et de connaître la réalité du travail pour le transformer.

Pour plus d'info :  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

# Vos interlocuteurs

## • Les 13 Unions Départementales

**UD CGT 09**

Tél. 05 34 01 35 45

**UD CGT 32**

Tél. 05 62 05 08 38

**UD CGT 66**

Tél. 04 68 34 84 49

**UD CGT 11**

Tél. 04 68 11 20 80

**UD CGT 34**

Tél. 04 67 15 91 67

**UD CGT 81**

Tél. 05 63 54 03 70

**UD CGT 12**

Tél. 05 65 68 22 30

**UD CGT 46**

Tél. 05 65 35 08 56

**UD 82**

Tél. 05 63 63 07 41

**UD CGT 30**

Tél. 04 66 28 72 87

**UD CGT 48**

Tél. 04 66 65 06 21

**UD CGT 31**

Tél. 05 61 21 53 75

**UD CGT 65**

Tél. 05 62 37 01 37

## • Alain Fournès - Réfèrent HANDICAP

Comité Régional CGT Occitanie

7, place du Fer à Cheval • 31300 Toulouse

Tél. : 06 75 02 22 29

mail : [alainfournes@gmail.com](mailto:alainfournes@gmail.com)

## • Lionel Pastre - Secrétaire Régional CGT Occitanie

Comité Régional CGT

siège : 7, place du Fer à Cheval • 31300 Toulouse

Tél. : 05 61 23 35 52

antenne : 474, allée Henri II de Montmorency • 34000 MONTPELLIER

mail : [cr@cgtoccitanie.fr](mailto:cr@cgtoccitanie.fr)

Site : <https://crcgtoccitanie.reference-syndicale.fr/>